

Contrat de Location de Licence

Entre

La communauté de communes

.....

Représentée par

Et

Ici et Maintenant Communication

1 bis avenue Jules Verne – 44230 Saint-Sébastien-sur Loire

Représentée par

Préambule

La Communauté de Communes est émettrice, vers l'ensemble des mairies de son territoire, d'un nombre conséquent d'informations concernant les décisions et les mesures mises en œuvre dans le cadre de l'action publique locale.

Les nouvelles technologies permettent de diffuser ces informations, en temps réel, à moindre coût et à des destinataires ciblés.

La Communauté de Communes souhaite s'assurer de la réception des informations qu'elle diffuse auprès de ses interlocuteurs territoriaux.

Soucieuse de s'inscrire dans une politique de développement durable, la Communauté de Commune souhaite diminuer les flux de documents papiers, tout en optimisant la transparence de son action et sa lisibilité par le plus grand nombre.

Article 1 :

La société Ici et Maintenant Communication (IMC) a développé un environnement numérique de travail à destination des agents territoriaux, intitulé Mairiebureau.com. Mairiebureau.com est un bureau virtuel à destination des agents et élus des collectivités.

Article 2 :

Cet environnement de travail permet d'inclure, au cœur du dispositif, un Relais d'Information Territorial (R.I.T.) et un Extranet à destination des mairies.

- Le R.I.T permet de traiter toutes les informations que les Etablissement Publics de Coopération Intercommunale souhaitent mettre à disposition des élus et des agents territoriaux.
Le R.I.T inclus le choix des destinataires, le choix des modes de diffusion et la hiérarchisation de l'information. Un retour des lectures est intégré à l'outil.
- L'Extranet à destination des mairies permet de mettre des documents de l'EPCI à disposition des agents et élus du territoire inscrits sur MairieBureau.com.
La capacité de stockage est de 10 Giga Octets minimum.

Article 3 :

La société Ici et Maintenant Communication propose, sous forme de location de licence, la mise en place d'un Relais d'Information Territorial et de la solution Extranet au profit du territoire de la Communauté de Communes.

Article 4

La licence MairieBureau.com comprend :

- La diffusion des informations, émises par la Communauté de Communes en temps réel via le Relais d'Information Territorial sur www.mairiebureau.com
- Le positionnement du logo de la Communauté de Communes sur le bureau virtuel des agents et élus du territoire en lien avec le site Internet ou tout autre application web de la Communauté de Commune
- Un extranet de 10 Giga Octets pour positionner des documents de la Communauté de Communes déjà numérisés ou numérisés par IMC
- Un accompagnement personnalisé avec les deux référents MairieBureau de l'EPCI pour la mise en place de la Licence sur le territoire.

Article 5 :

Un dispositif de formation téléphonique est mis en place à raison d'un minimum de :

- deux formations individuelles au sein de la Communauté de Communes
- deux formations individuelles au sein de chacune des mairies membres.

Ces formations sont prises en charge par l'EPCI et donnent accès à 1 GO d'espace disque par personne ainsi qu'à l'activation d'un didacticiel en ligne.

Une assistance téléphonique est disponible du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Modalités financières

Article 6 :

Les coûts d'hébergement et de sécurisation des données sont facturés sur une base forfaitaire de 1000 € HT par an.

Le Pack de formation individuelle coûte 90 € HT (Formation, Didacticiel en ligne, Activation de l'Extranet).

L'assistance téléphonique est facturée 200 € HT par an

10 Giga octets sont offerts dans la Licence, le Giga Octet supplémentaire sera facturé 0,30 € HT.

Durée

Article 7 :

Le présent contrat est établi pour un an à compter de la journée de formation du référent principal au sein de l'EPCI.

Un avenant au contrat sera envoyé pour valider cette date.

Ce contrat sera reconduit tacitement par période de un an, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception, 3 mois au moins avant le terme de la période contractuelle en cours.

Résiliation

Article 8 :

Si il y a résiliation de la part de la Communauté de Communes, les mairies continueront, si elles le souhaitent, à bénéficier de l'outil www.mairiebureau.com.

Le A

Pour la Communauté de Communes:
(nom, prénom, signature et cachet de l'EPCI)

Pour IMC :
(nom, prénom, signature et cachet)